

Communiqué de presse

Basse-Terre, le 16 janvier 2017

Lancement de l'enquête du recensement de la population

Le jeudi 19 janvier 2017

L'enquête de recensement 2017 en Guadeloupe se déroule du jeudi 19 janvier au 18 février pour les communes de moins de 10.000 habitants et au samedi 25 février pour les communes de plus de 10.000 habitants.

Comme chaque année, la collecte du recensement de la population est réalisée en partenariat avec les communes, sous le contrôle technique et méthodologique de l'Insee.

Le **recensement par internet** est maintenant le mode de collecte privilégié. Il est proposé à tous les habitants vivant en résidence principale. Une notice d'information contenant un code d'identification et un mot de passe uniques ainsi que toutes les informations nécessaires est transmise aux ménages par l'agent recenseur.

Ce mode de collecte présente de nombreux avantages : une unique visite de l'agent recenseur au ménage, une économie de papier, une réponse plus facile (l'enquêté est parfaitement guidé, des filtres permettent de lui éviter les questions ne le concernant pas), une confidentialité préservée, un gain en temps.

Une seule adresse pour tout savoir

Le-recensement-et-moi.fr

Ce site informe sur la collecte de recensement et son utilité avec notamment des outils ludiques à partager sur les réseaux sociaux (animations, infographies...).

Les communes ont également à leur disposition des outils spécifiques pour accompagner leur communication locale tout au long de la collecte pour leur affichage public, leur journal municipal et leur site internet.

Pour savoir si l'on est enquêté en 2017

Cette année, les communes de moins de 10 000 habitants concernées en Guadeloupe sont : **Bouillante, Vieux-Fort, Saint-Barthélemy, Anse-Bertrand.**

Les habitants **des communes de 10 000 habitants ou plus** peuvent **se renseigner auprès de leur mairie** afin de savoir si leur logement est concerné par l'enquête de recensement 2017. Les communes de 10 000 habitants ou plus sont enquêtées chaque année par sondage : Les Abymes, Baie-Mahault, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Le Gosier, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Saint-François, Sainte-Anne, Sainte-Rose.

Croissance démographique en Guadeloupe

Vers une inversion de tendance

Collection Insee Analyses Guadeloupe

Au 1^{er} janvier 2014, la Guadeloupe compte 400 187 habitants. La croissance démographique des années 80 s'est atténuée au fil des décennies pour laisser place depuis 2009 à une baisse de la population (- 0,1 % par an).

Le ralentissement démographique résulte principalement de l'augmentation du déficit migratoire lié aux départs de jeunes âgés de 15 à 29 ans pour la poursuite des études et/ou à la recherche d'un premier emploi. À partir de 30 ans, la tendance s'inverse avec plus d'arrivées que de départs. Mais, le solde positif ainsi généré ne compense pas le déficit de la jeune génération.

Avant 2009, le solde naturel dynamisait la croissance et compensait le déficit apparent des entrées-sorties. Cependant, la diminution constante des naissances réduisait ce solde. En effet, le taux de natalité a diminué passant de 14,3 naissances pour 1 000 habitants en 2008 à 12,6 en 2013.

Cette baisse s'explique en partie par une représentation plus faible des femmes en âge de procréer et à par l'augmentation du nombre de décès. En 2013, près de 3 300 personnes sont décédées contre 2 500 en 1999. Le taux de mortalité de la Guadeloupe est de 7,4 décès pour 1 000 habitants, plus faible que celui de la France hexagonale (8,7‰).

Par ailleurs, les flux migratoires accentuent le déséquilibre entre les hommes et les femmes. Ainsi, en 2013, on dénombre en Guadeloupe 121 femmes pour 100 hommes (106 femmes en France hexagonale et 116 en Martinique). Pour les personnes âgées de 25 à 39 ans, on dénombre 138 femmes pour 100 hommes. Comme sur le plan national, la très forte proportion de femmes sur le territoire s'explique notamment par le vieillissement de la population et une espérance de vie des Guadeloupéennes supérieure de huit ans et demi à celle des Guadeloupéens.

Embargo : Ne pas diffuser avant le 17 janvier 2017

Contact Presse :

Gérald Servans : 05 90.99.36.79, gerald.servans@insee.fr
ou SR971-Correspondant-INSEE-Contact@insee.fr

La publication sera disponible sur insee.fr